

Rectorat de Clermont-Ferrand

 3 avenue Vercingétorix

 63033 CLERMONT FERRAND CEDEX 1

 Tél. : 04 73 99 34 27

 Mail : ce.bactechno@ac-clermont.fr

Nom de famille : VIRMAUX

 Prénom(s) : Bastien

 Né le : 11/03/2005

Etablissement : 0030026M LYCEE PAUL CONSTANS - MONTLUCON(0030026M)

 Forme de passage : Contrôle continu y compris EPS

 Catégorie : SCOLAIRE

 Série : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D)



Scannez avec

 l'application CycladesVerif

Jury : J103

Epreuves terminales	Coef.	1er groupe	
		Note	Points
Français			
<i>Français écrit</i>	A06 2022	5.00	13.00
<i>Français oral</i>	A06 2022	5.00	14.00
Philosophie		4.00	11.00
Epreuve orale terminale (Grand oral)		14.00	16.00
Ingénierie, innovation et développement durable - Systèmes d'information et numérique		16.00	12.00
Physique chimie et mathématiques		16.00	12.00
Totaux		60.0	787.00

Contrôle continu	1ère			Terminale		
	Coef.	Note	Points	Coef.	Note	Points
Histoire - Géographie	3.00	09.80 (A06 2022)	29.40	3.00	13.30	39.90
Enseignement moral et civique	1.00	18.00 (A06 2022)	18.00	1.00	12.90	12.90
Langue vivante A (Anglais) (ETLV)	3.00	10.00 (A06 2022)	30.00	3.00	14.40	43.20
Langue vivante B (Espagnol)	3.00	09.80 (A06 2022)	29.40	3.00	12.10	36.30
Mathématiques	3.00	10.20 (A06 2022)	30.60	3.00	13.00	39.00
Education physique et sportive				6.00	08.00	48.00
Innovation technologique	8.00	15.00 (A06 2022)	120.00			
Total de coefficients : 40.0			Total de points : 476.70			

Calcul résultat	Coef.	Points
Epreuves terminales	60.0	787.00
Contrôle continu	40.0	476.70
Totaux	100.0	1263.70
MOYENNE FINALE	12.64	

Décision du jury :

Admis Mention Assez Bien



A CLERMONT-FERRAND, le 04 juillet 2023

 La Cheffe de la Division

 des Examens et Concours

 Anne-Catherine HARNOIS

RELEVÉ DE NOTES DU BACCALAURÉAT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

Pour mieux comprendre les modalités de calcul de votre note finale au baccalauréat, visitez le site <https://www.education.gouv.fr/reussir-au-lycee>.



Scannez le QR-Code ci-contre et accédez directement aux modalités de calcul.

VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Conformément à la réglementation des examens, le jury est souverain et aucun recours n'est recevable à l'encontre des décisions qu'il a prises en application de cette réglementation.

Seules les irrégularités relevant d'erreurs matérielles ou de droit peuvent être rectifiées.

Si vous estimez que la décision du jury est irrégulière, vous pouvez :

- soit formuler un recours gracieux auprès des services en charge des examens et concours, par courrier et dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision.

Après avoir effectué un recours gracieux, vous pouvez former un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, dans un délai de deux mois à compter de la réception d'une décision de rejet de votre recours gracieux, ou dans un délai de quatre mois à compter de votre recours gracieux si vous n'avez pas obtenu de réponse de l'administration.

- soit former directement un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de cette présente notification.

IMPORTANT

Le présent document vaut ce que de droit jusqu'à délivrance du diplôme pour le candidat admis. Il peut être édité à tout moment depuis votre espace candidat CYCLADES.